

Essonne

Bulletin officiel
Trimestriel
Été 2010
www.cm-essonne.fr

métiers



**Artisans,
pour défendre vos intérêts,
pour être bien représentés :**

VOTEZ!

**Du 28 septembre au 13 octobre 2010
élections de vos représentants**



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Essonne

Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne
322, square des Champs Elysées
BP 225 - 91007 EVRY CEDEX

N°Indigo 0 825 36 36 36

0,15 € TTC / MN

Sommaire

ACTUALITÉS 3

Prix départemental « Entreprendre au Féminin »

L'Eco Habitat à Viry-Châtillon

Transmission-reprise d'entreprise :

une journée pour transmettre votre entreprise

DOSSIER ÉLECTIONS 4

PRATIQUE 6

Distribution et réparation de véhicules automobiles :

la Commission européenne adopte

des règles de concurrence révisées

Visite conseil : un nouvel accompagnement

des entreprises par l'Urssaf

Suivez l'actualité de l'artisanat sur le site internet de la CMA91

Taxi : un délai supplémentaire pour suivre

la formation continue obligatoire

Un site Internet pour le Conseil national des Barreaux

Définition légale du modelage esthétique de confort

sans finalité médicale

Robert Goinaud est reconduit à la présidence de la MNRA

Versement en Lieu Unique

Annonces cédants

La caisse RSI Ile-de-France Est a déménagé

Agenda



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Essonne

Trimestriel.

322, Square des Champs-Élysées - BP 225 - 91007 Evry Cedex

Tél. 01.69.47.54.45 - E-mail : cma.bemilli@artisanat91.fr

Site internet : www.cm-essonne.fr

Directeur de la publication : Noël Tourneux.

Rédactrice en chef : Michèle Bemilli

Editeur : Associés en Edition - Tél. 01.42.53.31.07

Impression : Vincent Imprimeries - Tours - Tirage : 16 000 exemplaires.

Essonne Métiers est imprimé sur du papier recyclé.

Votre publicité dans Essonne Métiers

Diffusé à 16 000 exemplaires auprès des artisans essonnais, des collectivités territoriales et aux parlementaires, la publication trimestrielle "Essonne Métiers" est un vecteur de communication idéal pour les annonceurs. Pour assurer un maximum de visibilité à vos produits, vos services, votre expertise, n'hésitez pas à prendre contact avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne afin de réserver vos espaces publicitaires. Contact : M^{me} Michèle Bemilli - Courriel : cma.bemilli@artisanat91.fr

Edito



Noël TOURNEUX

Président de la Chambre
de métiers et de l'artisanat de l'Essonne

L'été s'achève. Pour ceux d'entre nous qui ont pu en profiter, la découverte de nouvelles contrées ou de nouveaux paysages, les moments de bonheur simple partagés entre amis ou en famille autour d'un apéritif (à consommer avec modération), le long d'une plage ou dans la douceur d'une grande maison familiale, le rire insouciant des enfants ou des petits enfants qui gambadent : tout ceci est à remiser désormais dans l'armoire à souvenirs.

La rentrée se profile. Les attentions de nos artisans et de leurs conjoints sont à nouveau accaparées par l'activité professionnelle de l'entreprise. Le carnet de commandes, le planning des travaux pour les uns, la fréquentation de leur commerce, la disponibilité vis-à-vis des clients pour les autres, le respect des normes qualité et / ou sécurité pour tous... elle serait longue à faire la liste des sujets, des problèmes à régler qui vont saturer rapidement des journées entières de labeur.

La sortie de crise économique toujours plus lente à se dessiner que sa survenue brutale, les inquiétudes manifestes sur les réformes des régimes de solidarité, des retraites, de la dépendance et sur la menace de la création de nouvelles charges pour les financer, la prise de conscience de la nécessité du développement durable sur une planète qui semble de plus en plus fragile : peu d'éléments positifs semblent venir conforter les perspectives de croissance.

Comme d'aucuns le préconisent : au pessimisme de l'intelligence, il faut allier l'optimisme de la volonté.

Nous ne pouvons pas oublier que tous nos efforts, toutes nos préoccupations, toutes les revendications que nous partageons ont besoin d'être collectées, rassemblées, réunies parce que structurant la même entreprise, la première de France : **l'Artisanat**.

Du 28 septembre au 13 octobre 2010 vont avoir lieu les élections de vos représentants aux Chambres de métiers et de l'artisanat. Parce que je sais que vous partagez avec moi toutes ces valeurs : pour défendre vos intérêts, pour être bien représentés : **Votez !**

ENTREPRENDRE AU FÉMININ

Le Prix départemental « Entreprendre au féminin » a récompensé six créatrices / repreneuses d'entreprises...

Le Prix départemental « Entreprendre au féminin » encourage la création d'entreprise chez les femmes et valorise les femmes chefs d'entreprises ayant créé leur activité en Essonne.

Pour sa première édition, ce prix organisé conjointement par le Conseil général et la Préfecture de l'Essonne*, avec le soutien du réseau CREE (Créer et reprendre une entreprise en Essonne), de l'association « Essonne Active », du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Essonne (CIDFF), a remporté un grand succès : 95 dossiers ont été déposés ! Consciente que seulement 30 % des créateurs d'entreprise sont des... créatrices, la CMA91 a soutenu l'opération et présenté 11 candidates. Avec succès puisque l'une d'elles, Isabelle Félicio, a obtenu le Prix de la reprise d'entreprise pour son activité : coiffure, prothèse capillaire, prothésiste, soins.

La remise des prix a eu lieu le 14 juin au Gépôle dans le cadre du forum « Créer ou reprendre une entreprise ? » en présence du Préfet de l'arrondissement d'Evry. Chaque lauréate a reçu une somme de 2000 euros et bénéficie d'une adhésion gratuite d'un an à l'association « Femmes Chefs d'Entreprises » (valeur unitaire de 335 €) et d'un « Marrainage » de cette même association.

De quoi donner des idées à d'autres femmes de talent.

**Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité*



Caroline MASSELIN
Création papier/tissu



Christelle AUZIAS
Décoration



Annabelle BURIER
Coiffure



Cyrielle SEMPRES
Esthétique



Isabelle FELICIO
Coiffure



Florence CAMBESSEDES
Esthétique



Christelle PESQUIE
Secrétariat



Alexandra Amsallem
Esthétique



Marie-Claude CLAISSE
Toiletage canin

Photos non communiquées :
Christelle LANGLADE
Fleuristerie
Chantal LAUDINET
Coiffure

FORUM ECO-HABITAT

L'Eco Habitat à Viry-Châtillon

L'éco-habitat, préoccupation croissante de chacun, offre de belles perspectives aux artisans. Aussi, le 3^e Forum Eco-Habitat se tiendra à l'automne à Viry-Châtillon. Les artisans experts en énergies renouvelables, matières naturelles, isolation... pourront montrer leur savoir-faire auprès du grand public ou des professionnels. Le Forum est organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne, avec le soutien de la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services) et du Conseil général de l'Essonne.

Contact : CMA91 - Bruno Delecroix - Tél. : 01 69 47 54 32 - cma.delecroix@artisanat91.fr



Antenne Sud : plus de proximité avec les artisans du Sud-Essonne

La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne ouvre une antenne à Etampes.

Les artisans du sud de l'Essonne méritent les mêmes attentions que ceux du Nord. C'est pourquoi en début de mandat, les élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne avaient souhaité que l'organisme consulaire formalise sa présence dans le sud du département. C'est désormais chose faite ! En effet, après discussion avec le député-maire de la ville, M. Franck Marlin, et la signature d'un bail avec le Président de la Communauté de Communes de l'Etampois, M. Jean Perthuis, une antenne va ouvrir ses portes en septembre au cœur d'Etampes (76 rue Saint-Jacques). Les artisans sud-essonniens pourront donc profiter des services ou régler une formalité juridique sans avoir à se rendre à Evry.

A noter que la nouvelle antenne et ses deux agents s'installent dans les locaux de la Banque de France, où se trouvent déjà deux acteurs majeurs du développement économique local : la Plate-forme d'Initiative Locale et l'Agence pour l'Economie en Essonne. De quoi jouer une belle complémentarité !

TRANSMISSION-REPRISE D'ENTREPRISE

Une journée pour transmettre votre entreprise

Vous souhaitez reprendre une entreprise ? Alors rendez-vous le 4 octobre, à la salle des fêtes de Milly-la-Forêt pour la Journée de la transmission d'entreprise. En s'inscrivant avant le 15 septembre, les cédants de plus de 45 ans obtiendront des entretiens gratuits avec des experts : experts-comptables, notaires, avocats spécialistes du Régime Social des Indépendants. NB : l'inscription préalable est obligatoire. Horaires d'ouverture : 9h30-12h30 ; 13h30-17h30



Chambres consulaires de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, avec le soutien de la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services).

Renseignements : CMA91 - Bruno Delecroix
Tél. : 01 69 47 54 32 - cma.delecroix@artisanat91.fr

* Organismes : PNR du Gâtinais Français,

VOTEZ !

Artisans,
du 28 septembre au 13 octobre 2010
**élisez vos représentants
aux Chambres de métiers
et de l'artisanat !**



3 600 ARTISANS À ÉLIRE

Au mois d'octobre, vous allez pouvoir élire vos représentants départementaux et régionaux. Les candidats aux Chambres de métiers et de l'artisanat sont des chefs d'entreprise, comme vous. Ils connaissent donc la réalité de l'entreprise !

Chaque chambre de métiers et de l'artisanat compte trente-cinq membres élus au niveau départemental, dont onze élus au niveau régional, pour un mandat de cinq ans.

LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT : le premier réseau d'appui aux entreprises artisanales

Administrées par vos futurs élus, les chambres de métiers et de l'artisanat de France métropolitaine et d'outre-mer ont pour objectif la compétitivité, la pérennité et le développement des entreprises artisanales.

Pour ce faire, elles représentent les intérêts généraux de l'artisanat au niveau départemental, régional, national et européen.

Proches de vous, elles mettent en œuvre des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de votre entreprise, de la détection d'une vocation à la transmission d'entreprise : orientation des jeunes en apprentissage, création d'entreprise, management, gestion, formation, export, développement durable, démarche qualité ...

ELECTIONS : ensemble nous défendons nos entreprises

Votre voix compte ! Plus vous serez nombreux à voter, mieux vos intérêts seront défendus auprès des pouvoirs publics et plus l'artisanat pèsera dans les décisions de développement local, les règlements et les lois.

QUI PEUT VOTER ?

Sont électeurs : tous les chefs d'entreprise individuelle ou dirigeants de personne morale ainsi que leurs conjoints inscrits ou mentionnés au Répertoire des Métiers au 13 avril 2010 ; quel que soit le régime fiscal ou social.

COMMENT VOTER ?

Le "matériel de vote" vous sera personnellement envoyé. Votez par correspondance du 28 septembre au 13 octobre 2010 à minuit au moyen de l'enveloppe retour pré-affranchie !

**ARTISANS, SOYEZ FIERES D'APPARTENIR A UN SECTEUR
INNOVANT, CRÉATEUR D'EMPLOI**

CHAQUE ANNÉE LES CMA :



AGIR
POUR
PEUSSIR
www.artisanat.fr

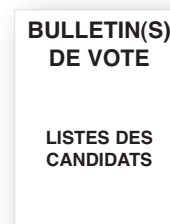
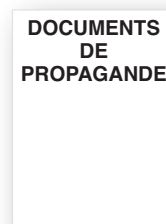
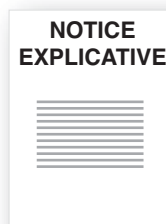
- **REÇOIVENT :**
 - > 1 600 000 personnes ;
 - > 519 000 chefs d'entreprises et/ou créateurs/repreneurs.
- **ORGANISENT :**
 - > la Semaine nationale de l'artisanat ;
 - > la Semaine nationale de la création reprise d'entreprises artisanales ;
 - > les Rencontres sénatoriales de l'apprentissage ;
 - > le prix national Stars & Métiers en collaboration avec BPCE.
- **FORMENT :**
 - > 180 000 apprentis dans 512 spécialités ;
 - > 200 000 personnes : chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs et salariés.

Composition de l'électorat

Sont électeurs, les personnes inscrites au Répertoire des Métiers (RM) avant la date du 13 avril 2010 inclus, pas de conditions de nationalité, âgées de 18 ans révolus.

Déroulement du scrutin

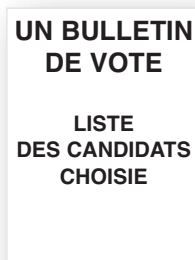
Chaque électeur reçoit le "matériel de vote" par la Poste, le "matériel de vote" comprend :



Vous pouvez aussi récupérer le matériel de vote directement à la Préfecture

Vote par correspondance du 28 septembre au 13 octobre 2010 minuit

Enveloppe T (Au dos)



IMPORTANT - Ne pas omettre de compléter le dos de l'enveloppe "T" : votre nom (famille), pour les femmes mariées indiquez votre nom de jeune fille sur la première ligne (nom [famille]), votre nom d'épouse, vos prénoms, votre "catégorie" (retrouvez votre catégorie sur le recto de l'enveloppe reçue), votre signature.

TENIR À UN SECTEUR DYNAMIQUE, EMPLOIS ET DE LIEN SOCIAL !

Suivez l'actualité de l'artisanat sur le site internet de la CMA91

www.cm-essonne.fr

Le site Internet de la CMA91 - www.cm-essonne.fr - est un site vivant qui évolue au gré de l'actualité et qui s'enrichit de mois en mois pour vous proposer un contenu toujours plus complet et de qualité. Le site propose des informations pratiques, des services en ligne et de l'interactivité aux internautes artisans, porteurs de projets de création d'entreprise, et jeunes en recherche de formations. L'interface est claire et orientée vers l'utile, la navigation est intuitive. Sur le portail, l'internaute est dirigé vers la partie qui lui correspond, en fonction de son profil. Nous vous souhaitons une bonne navigation !



Taxi : délai supplémentaire pour suivre la formation continue obligatoire

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les conducteurs de taxis sont tenus de suivre, tous les 5 ans, un stage de mise à jour de leurs connaissances essentielles pour la pratique de la profession.

Les conducteurs déjà en activité au 1^{er} juillet 2009 et dont la carte professionnelle a été délivrée depuis plus de 5 ans, avaient jusqu'au 1^{er} juillet 2010 pour suivre ce stage de formation continue (16 heures fractionnables en 4 périodes). Un délai supplémentaire de 6 mois leur est accordé.

Source : arrêté du 5 mai 2010, Journal officiel du 16 mai 2010, p. 9091

Un site Internet pour le Conseil national des Barreaux

Le Conseil national des Barreaux a ouvert un site visant à faciliter un premier contact avec un avocat. Il permet de poser des questions en ligne et de trouver les coordonnées de l'avocat le plus proche de chez soi. Un guide en ligne "Avocat mode d'emploi" répond également aux principales questions que l'on se pose avant un premier rendez-vous avec un avocat.

<http://avocats.fr>

DISTRIBUTION ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES

La Commission européenne adopte des règles de concurrence révisées

La Commission européenne a adopté de nouvelles règles de concurrence relatives aux accords entre les constructeurs automobiles et les concessionnaires, réparateurs et distributeurs de pièces détachées agréés par ceux-ci. Ces nouvelles règles renforceront la concurrence sur le marché de la réparation et de l'entretien en améliorant l'accès aux informations techniques nécessaires aux réparations et en facilitant l'utilisation de pièces détachées d'autres marques. Elles permettront à la Commis-

sion de s'attaquer aux pratiques abusives des constructeurs en matière de garanties, consistant à exiger que le service après-vente soit assuré uniquement par des garages agréés. Les nouvelles règles auront également pour effet de réduire les coûts de distribution des nouveaux véhicules du fait de la suppression des règles trop restrictives.

Source : Communiqué Commission européenne - 27 mai 2010

VISITE CONSEIL

Un nouvel accompagnement des entreprises par l'Urssaf

Les entreprises nouvellement créées (moins de 9 mois d'existence) et employant moins de 10 salariés peuvent bénéficier de la visite d'un expert-conseil de la législation de sécurité sociale, proposée par l'Urssaf. A l'issue de cette visite, l'expert-conseil adresse un diagnostic personnalisé qui formalise les observations

effectuées, sur lesquelles l'Urssaf s'engage pour une meilleure sécurité juridique de l'entreprise. Un formulaire de demande pour une visite conseil est téléchargeable au format pdf sur le site.

<http://pme.service-public.fr/>
Source : Pme.Service-Public.fr - 15/06/2010

Institut de beauté/esthéticienne : définition légale du modelage esthétique de confort sans finalité médicale

Les soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux et les modelages esthétiques de confort sans finalité médicale sont des activités de nature artisanale nécessitant une qualification professionnelle. Une définition légale du modelage vient d'être donnée : on entend par modelage toute manœuvre superficielle externe réalisée sur la peau du visage et du corps humain dans un but exclusivement esthétique et de confort, à l'exclusion de toute finalité médicale et thérapeutique.

Cette manœuvre peut être soit manuelle, éventuellement pour assurer la pénétration d'un produit cosmétique, soit facilitée par un appareil à visée esthétique.

Source : APCE - Source : art. 48 de la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010, J.O. du 24 juillet 2010, p. 13 650

Robert Goinaud est reconduit à la présidence de la MNRA

A la suite de l'Assemblée Générale de la MNRA, la Mutuelle des Artisans, qui a eu lieu le 25 juin 2010, le conseil d'Administration, partiellement renouvelé, a conduit Robert Goinaud à la Présidence de la Mutuelle.

Versement en Lieu Unique

Le VLU (versement en lieu unique) permet aux entreprises disposant de plusieurs établissements de centraliser les déclarations et le paiement des cotisations auprès de l'Urssaf en un lieu unique.

Source : Communiqué de l'Urssaf - 04/06/2010

ANNONCES CÉDANTS

- Salon de coiffure** • Corbeil-Essonnes, 1 salariée + 1 apprentie, CA moyen 91 803 €, bail - 65 m² - 430 €/mois, fonds 70 000 € à débattre S/10-30
- Salon de coiffure** • Corbeil-Essonnes, 2 salariées, CA moyen 124 628 €, bail - 60 m² - 848 €/mois, fonds 100 000 € à débattre S/10-31
- Salon de coiffure** • Sainte-Geneviève-des-Bois, 3 salariées + 1 apprentie, CA moyen 196 894 €, bail - 75 m² - 1 100 €/mois, fonds 130 000 € S/10-32
- Salon de coiffure** • Corbeil-Essonnes, pas de salarié, CA moyen 46 000 €, bail - 45 m² - 1 000 €/mois, fonds 45 000 € S/10-33
- Institut de beauté + lingerie** • Ballancourt-sur-Essonne, 1 apprentie, CA moyen 103 789 €, bail - 98 m² - 900 €/mois, possibilité d'acheter les murs (160 000 €), l'apprentie part fin août 2010, fonds 55 000 € S/10-29
- Institut de beauté** • Brétigny-sur-Orge, 1 salariée, CA moyen 55 267 €, bail - 69 m² - 700 €/mois, équipements et bainé récents, fonds 45 000 € S/10-34
- Garage Carrosserie** • Etampes, 1 apprenti, CA moyen 170 000 €, bail - 330 m² - 1 254 €/mois, cogérance, fonds 120 000 € S/10-10
- Fleuristerie** • Sainte-Geneviève-des-Bois, 1 salariée + 1 apprentie, CA moyen 253 758 €, bail 95 m² - 616 €/mois, fonds 180 000 € S/10-11
- Peinture bâtiment** • 4 salariés, CA moyen 640 000 €, pas de bail commercial, fonds 100 000 € B/10-07
- Montage portes automatiques** • pas de salarié, CA moyen 361 965 €, pas de bail commercial, fonds 300 000 € B/10-08
- Menuiserie - Portes automatisées** • Ste Geneviève-des-Bois, pas de salarié, CA moyen 341 593 €, bail - 100 m² (magasin + entrepôt) - 1 075 €/mois, fonds 200 000 € B/10-09
- Electricité - Petite serrurerie vente de parts sociales** • pas de salarié, CA moyen 61 454 €, pas de bail commercial, société 50 000 € B/10-10
- Tout corps d'état (cuisines et salles de bains)** • Etampes, 6 salariés, CA moyen 686 146 €, bail - 35 m² + 2 places de parking - 1 000 €/mois, fonds 150 000 €, société 300 000 € avec 100 000 € de trésorerie B/10-11
- Charcuterie Traiteur** • Brunoy, conjointe associée, CA moyen 300 000 €, bail - 86 m² - 2 292 €/mois, fonds 190 000 € à débattre A/10-09
- Imprimerie offset** • Savigny-sur-Orge, 1 salarié, CA moyen 150 000 €, bail - 70 m² - 399 €/mois, très bon emplacement - plusieurs accès, fonds 60 000 € (valeur du matériel) P/10-01
- Reprographie** • Palaiseau, pas de salarié, CA moyen 102 389 €, bail - 50 m² - 1 250 €/mois, fonds 55 000 € P/10-02
- Mécanique de précision (rectification)** • Limours, pas de salarié, CA moyen 111 025 €, bail - 126 m² - 1 050 €/mois, fonds 300 000 € (valeur du matériel) P/10-04

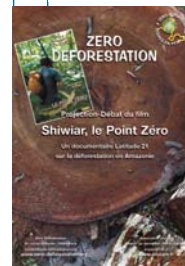
CMA91 - Christèle Marrec - cma.marrec@artisanat91.fr



La caisse RSI Ile-de-France Est a déménagé

Depuis le 28 juin, la Caisse régionale Ile-de-France Est du RSI vous accueille dans ses nouveaux locaux au 58 rue de la Fosse-aux-Anglais à Dammarie-les-Lys (77190). Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures sans rendez-vous. Vous pouvez contacter le RSI au 01.80.39.93.00, par fax au 01.80.39.94.00 ou par messagerie - rubrique « nous contacter » sur www.le-rsi.fr

AGENDA



Les Indiens d'Equateur en lutte contre la déforestation

Une projection/débat avec Jean-Patrick Costa du film documentaire « Indiens Shiwiar, le Point Zéro » est organisée par le SAN de Sénart-essonne dans le cadre de son programme d'information et de sensibilisation au développement durable. Cette projection se tiendra le mardi 14 septembre à 20h30 à la salle de spectacle Le SILO, Ferme du Plessis-Saucourt à Tigery (91250). Entrée libre (dans la mesure des places disponibles).

Informations : www.zero-deforestation.org et www.arutam.fr

Professionnels, reprenez une entreprise en toute sérénité.



Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté Européenne.

* Prêt allant jusqu'à 150 000 €. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque et par la Socama. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise mais est limité à 25 % du montant initial sur ses biens hors exploitation.



Banque et populaire à la fois.

www.banquepopulaire.fr

Banque Fédérale des Banques Populaires, 5 rue Leblanc, 75511 Paris Cedex 15 - SIREN 552 088 839 - RCS 552 028 839 Paris
- Photographie : IamAbella/Visions in art - Crédit photo : Shutterstock - J. L. Esmo/ISSO - C&D

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE



- des cotisations santé exonérées de charges sociales et déductibles du bénéfice imposable
- la possibilité de choisir des garanties élevées
- des salariés fidélisés..

VOUS ÊTES BIEN AVEC MAAF ASSURANCES

**Vous aussi, faites nous confiance.
Contactez votre Conseiller MAAF Pro au**

N° Indigo 0 825 325 350

(0.15 € TTC/min depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs)

www.maaf.fr



la référence qualité prix